

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS, Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frédéric DUBOIS

**Nombre de conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants .....28

**DCM n°172/2022 - T172 - 8.9.3****Saison culturelle 2022/2023 - convention de partenariat avec le réseau CEZAM Pays de la Loire**

**Rapporteur** : Madame TERRIEN

CEZAM est un réseau de coopération et de mutualisation entre comités d'entreprises. Il regroupe huit cents comités d'entreprises et organismes similaires adhérents. Sa mission est de proposer des avantages aux salariés des comités d'entreprises adhérents (cartes de réductions CEZAM, activités, loisirs, billetterie).

Les structures culturelles adhérentes figurent dans le guide CEZAM. Ledit guide est distribué à tous les détenteurs de la carte CEZAM. Une vingtaine de plaquettes de la saison culturelle est adressée à l'antenne de NANTES chaque saison culturelle.

Le projet de convention remis par le réseau CEZAM a été transmis par courriel aux élus le 14 septembre 2022.

Monsieur le Maire demande si la commune a une idée de l'impact de ce partenariat sur la fréquentation de la saison culturelle. Madame TERRIEN répond que peu de personnes concernées se déplacent pour voir des spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle.

*Sur proposition des membres de la commission communale vie locale réunis le 08 juin 2022,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **RECONDUIT** le partenariat avec le réseau CEZAM Pays de la Loire pour la saison culturelle 2022/2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, convention qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2023, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 septembre 2022

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
ID : 044-200078079-20220920-DCM172\_2022-DE